

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune d'Eguilles



Annexes sanitaires Notice sanitaire

Dossier
d'approbation
Mars 2017

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eguilles	
Nom du fichier	Notice sanitaire
Version	mars 2017
Rédacteur	<i>Judit Rouland</i>
Vérificateur	<i>Mandy Albertengo</i>
Approbateur	<i>Véronique Coquel</i>

Notice sanitaire

Gestion de la ressource en eau	3
Etat des lieux	3
Prévisions	6
Défense incendie	7
Etat des lieux	7
Prévisions	9
Gestion de l'assainissement collectif	10
Etat des lieux	10
Prévisions	13
Gestion des déchets	14
Etat des lieux	14

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Etat des lieux

Organisation du service

La commune est compétente en eau potable et a délégué par le biais d'un contrat de délégation de service public l'exploitation de son service à la Société SAUR. Le contrat est établi pour une durée de 10 ans et prendra fin le 31 décembre 2017.

Les missions confiées au délégataire sont :

- l'exploitation courante du service ;
- l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service pour les usagers ;
- la tenue de la relation avec les abonnés du service, y compris la facturation et le recouvrement des factures émises ;
- le maintien à jour de l'inventaire du patrimoine ;
- la fourniture régulière et/ou sur demande de toutes les informations concernant le fonctionnement du service qui lui seraient demandées par la collectivité (éléments techniques ou financiers).

La collectivité reste propriétaire et maîtresse du patrimoine. Elle a la charge des investissements initiaux (création d'ouvrages) et de gros renouvellement.

Caractéristiques

■ Usagers

Le service comptait 3020 abonnés en 2015.

■ Description technique

Ressource :

L'alimentation en eau potable est assurée par une importation en provenance du Verdon, délivrée par la Société du Canal de Provence. Il s'agit de l'unique ressource de la commune.

L'eau brute délivrée est traitée à la station de filtration des Logissons située Avenue Général de Gaulle avec une capacité de production de 180 m³/h. Le traitement consiste en une filtration par filtres à sable et une désinfection au chlore gazeux.

Stockage :

Le service compte 3 ouvrages de stockage pour une capacité totale de 3100 m³ : 2 réservoirs semi-enterrés (900 m³ et 2x1500 m³) en sortie immédiate de la station de traitement, et un réservoir sur tour de 200m³, chemin du Château d'eau.

Distribution :

Le linéaire de réseau de distribution communal est de 61km sur la base du SIG communiqué par le délégataire dans son rapport annuel d'activité.

Le réseau de distribution a majoritairement été posé dans les années 60 (71%). Environ 15% a été posé au cours des 15 dernières années. Les matériaux les plus présents sont la fonte ductile (55%) et le PVC (35%). Deux canalisations posées dans les années 50 sont en amiante ciment. La distribution est majoritairement gravitaire. Le réseau compte 10 stabilisateurs de pression, 2 surpresseurs (1 à la sortie du réservoir de 900 m³, l'autre, chemin du Rastel à l'ouest pour alimenter le domaine Saint Martin) et 324 vannes de sectionnement.

La distribution est divisée en deux secteurs distincts :

- Le secteur dit « haut service » surpressé en sortie du réservoir de 900 m³ qui comprend une partie du centre ville de part et d'autre de la voie Aurélienne et les quartiers est de la commune jusqu'au hameau des Figons. Le château d'eau est situé sur ce réseau et l'alimente gravitairement en complément du surpresseur.
- Le secteur du « bas service » alimenté gravitairement par le réservoir de 2x1500 m³ pour le reste de la commune.

Les branchements abonnés sont au nombre de 3044.

Le plan du réseau d'adduction en eau potable permet d'observer que la quasi-totalité des zones urbanisées sont raccordées par la SAUR, à l'exception de :

- Le quartier Fabrègues, desservi par la Société du Canal de Provence (SCP)
- Le quartier les Grès, géré par la SCP
- Le quartier des Cazeaux
- Quelques groupements de constructions et habitations isolées ne sont pas desservis.

■ Performance du service

Qualité de l'eau

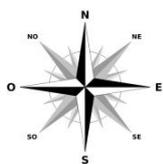
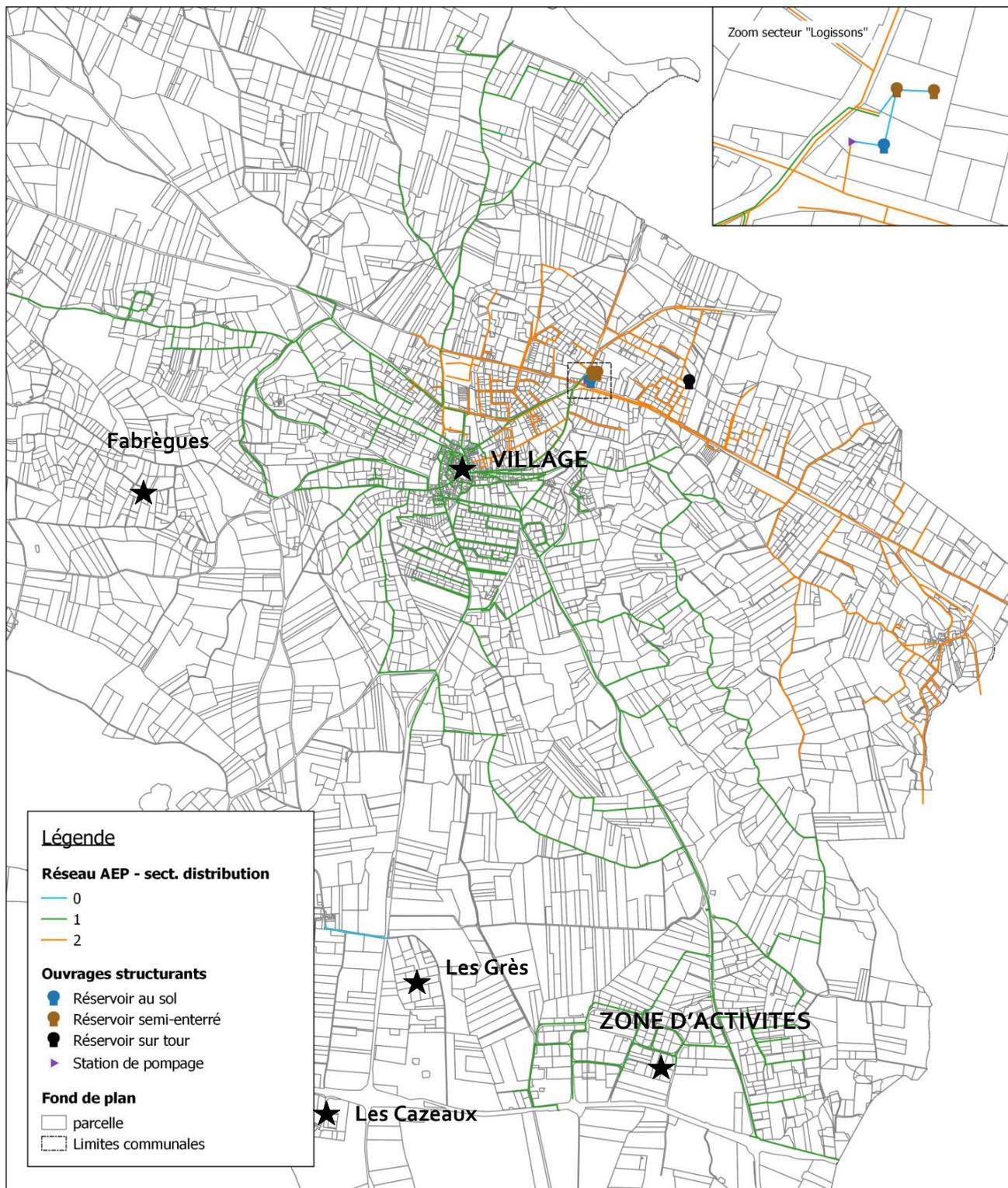
L'eau distribuée est de bonne qualité sur les deux volets des contrôles réglementaires : 100% des analyses bactériologiques et 100% des analyses microbiologiques sont conformes (données disponibles : 2012 à 2015).

Fonctionnement du réseau

Le réseau de distribution a rendement correct qui oscille entre 76 et 80% depuis 2012.

Plan d'ensemble du réseau d'eau potable en 2016

Source : données de la SAUR – traitement G2C environnement



**Plan du réseau d'eau potable
Commune d'Eguelles**

Carte 1 : Emplacement des poteaux et bornes incendie et
couverture DECI à 200m



Prévisions

Le réseau d'eau potable de la commune d'Eguilles ne présente pas de faiblesses ou d'enjeux majeurs et ne devrait pas poser de problèmes dans les prochaines années. Les perspectives d'évolution de l'urbanisation s'orientant principalement sur de la densification des secteurs déjà construits, il n'est pas à prévoir de grosses extensions du réseau.

Les capacités de production de la station de filtration des Logissons sont suffisantes pour faire face à l'augmentation de la population envisagée à l'horizon 2025, soit environ 8500 habitants (7861 selon le rapport annuel du service d'élimination des déchets de la CPA en 2013). L'alimentation depuis le Verdon, gérée par la société du Canal de Provence, est une ressource suffisante pour accompagner le développement communal envisagé.

Toutefois afin de stabiliser la distribution et dans cette perspective de densification, il sera nécessaire d'augmenter la pression de la distribution d'eau sur le secteur surpressé et alimenté par le château d'eau au nord de la RD 17 (lieu-dit La Cébo).

DEFENSE INCENDIE

Etat des lieux

La défense extérieure contre les incendies (DECI) de la commune est assurée par deux réseaux de distribution distincts qui alimente 122 points d'eau :

- Le réseau communal,
- Le réseau SCP qui dessert également la commune.

Cadre réglementaire

Les textes réglementaires en vigueur sur ce sujet sont :

- Le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
- Le référentiel national de DECI.

Du point de vue de la performance des hydrants le principe à retenir est une nouvelle approche de conception de la D.E.C.I. définie par l'analyse des risques, en les définissant comme suit :

- Risques courants dans les zones composées majoritairement d'habitations, répartis en :
 - risques courants faibles pour les hameaux, écarts... ;
 - risques courants ordinaires pour les agglomérations de densité moyenne ;
 - risques courants importants pour les agglomérations à forte densité.
- Risques particuliers dans les autres zones (zones d'activités, bâtiments agricoles...).

→ Les quantités d'eau de référence et le nombre de points d'eau incendie (P.E.I.) sont ainsi adaptés à l'analyse des risques.

Valeurs indicatives pour les risques courants :

- Faibles : quantité d'eau et durée adaptée en fonction de la nature du risque à défendre, avec un minimum 30 m³ utilisables en 1 heure ou instantanément ;
- Ordinaires : à partir de 60 m³ utilisables en 1 heure ou instantanément et jusqu'à 120 m³ utilisables en 2 heures ;
- Importants : à partir de 120 m³ utilisables en 2 heures ou instantanément avec plusieurs sources, au cas par cas.

C'est le schéma communal ou intercommunal de défense extérieure contre l'incendie (article R. 2225-5 et 6 du C.G.C.T.) qui va analyser les différents risques présents sur tout le territoire de la commune ou de l'intercommunalité.

Contrôle des hydrants

La commune est couverte par 122 points d'eau (bornes et poteaux incendie) dont 38 sur le réseau SCP. Lors du contrôle des hydrants par le service de protection civile en 2015 les constats suivants ont été faits (identique à 2014) :

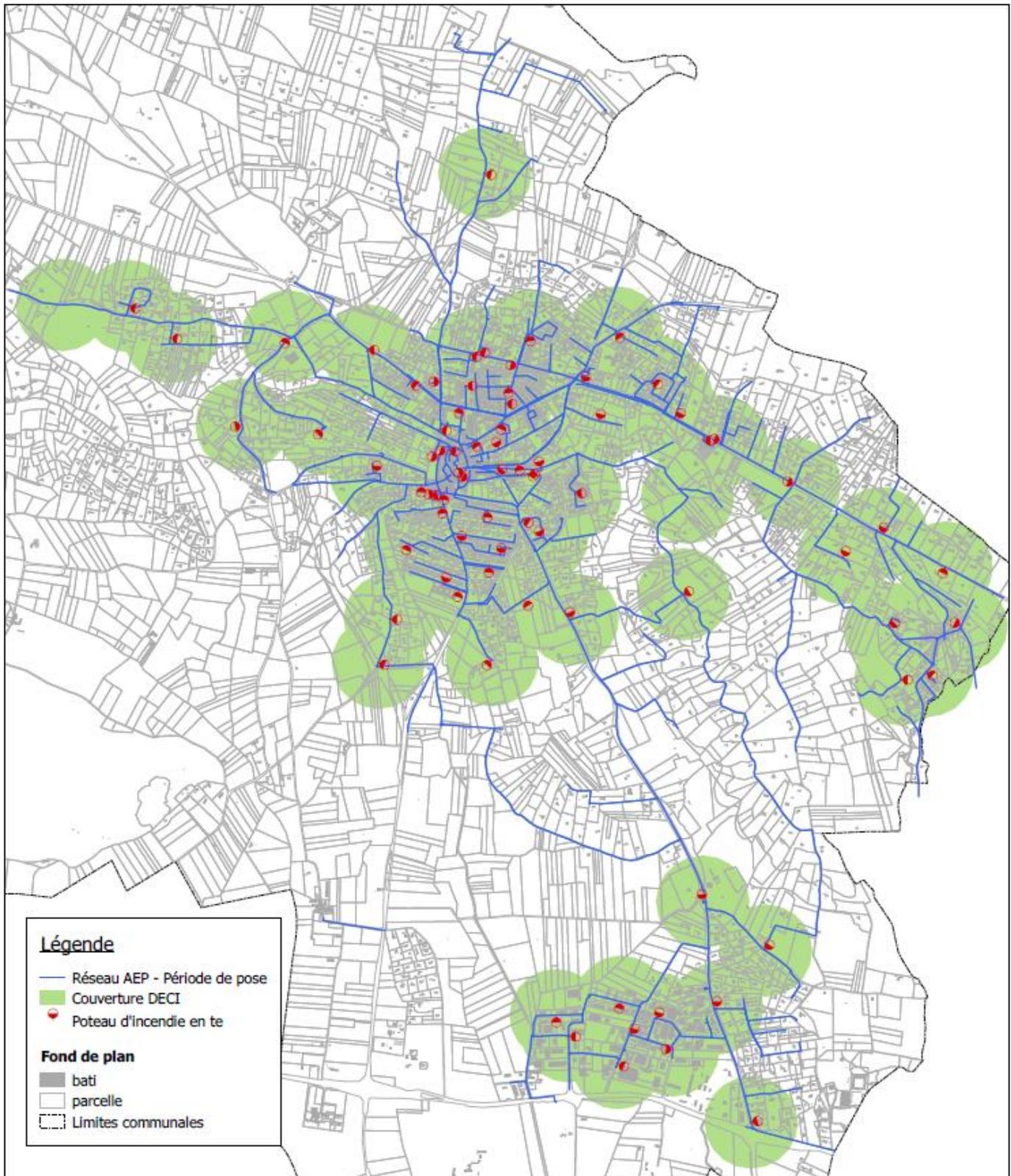
- 119 sont en état de marche, dont 115 délivrant un débit supérieur ou égal à 60 m³,
- 2 sont indisponibles,
- 1 est en travaux.

Position des poteaux incendie

Les informations disponibles ne concernent que les points d'eau alimentés par le réseau communal. La répartition des points d'eau SCP n'est pas connue.

Plan d'ensemble du réseau d'eau potable en 2016

Source : données de la SAUR – traitement G2C environnement



	<p align="center">Couverture de la défense incendie Commune d'Egouilles</p> <p align="center">Emplacement des poteaux et bornes incendie et couverture DECI à 200m</p>	 
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Prévisions

La nouvelle réglementation n'établit plus de seuils de conformité générique sur les débits et/ou les pressions minimum à délivrer et le nombre de points d'eau. Les capacités de mise à disposition doivent être fixées dans un Schéma de DECI qui tiendra compte des évolutions de la répartition de l'urbanisation prévues dans le PLU.

GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Etat des lieux

■ Assainissement collectif

Le nombre d'abonné en 2015 au service d'assainissement est de 2 219. Le service est exploité en délégation de service public par la Société Véolia depuis le 01/01/2005. La date d'échéance du contrat est au 31/12/2017.

Réseau :

Le linéaire de réseau est de 55km sur la base du SIG communiqué par le délégataire dans son rapport annuel d'activité. Le réseau de collecte est de principalement type séparatif (99%) et principalement gravitaire (94). Les canalisations sont composées de principalement de canalisations en fibro-ciment pour 9,5km (16%) et en PVC pour 42,7km (75%). 1% du matériau des canalisations n'est pas connu. Il existe 1355 regards, 7 déversoirs d'orage et 9 postes de refoulement communaux.

L'ensemble du village, ses principaux quartiers périphériques et la zone d'activité économique sont reliés au système d'assainissement collectif. Ne sont pas raccordés :

- Le quartier des Cazeaux
- Le quartier Fabrègues
- Les zones d'urbanisation diffuses et les habitations isolées

Stations d'épuration :

La station d'épuration est de type boue activée aération prolongée. Elle a été mise en service en janvier 2006. La capacité nominale annoncée est de 8 667 EH.

99% des bilans réalisées pour les années 2011 à 2015 sont conformes aux objectifs de rejets. Les performances épuratoires de l'ouvrage sont très satisfaisantes.

La station d'épuration est surchargée d'un point de vue hydraulique par temps de pluie avec un nombre de déversement en entrée station relativement élevée traduisant une sensibilité importante aux eaux parasites de captages (météoriques) mais également d'infiltrations suite au temps de pluie.

Du point de vue de la charge polluante la station, hors temps de pluie, n'apparaît pas comme saturée, néanmoins le résiduel sur l'ouvrage est relativement faible de l'ordre de 50kg/jour pour le paramètre DBO₅ soit environ 850EH.

■ Assainissement non collectif

La commune d'Eguilles compte 600 installations d'assainissement non collectif.

Suite aux différents diagnostics réalisés depuis la création du SPANC, nous estimons qu'une trentaine environ d'installations doit obligatoirement être réhabilitée par leurs propriétaires.

Ces installations sont réparties sur l'ensemble du territoire, ce qui tend à démontrer que les cas d'obligations de travaux ne sont pas liés à la nature du sol mais plutôt à un manquement de l'utilisateur dès la construction de l'installation (absence de traitement) qui conduit au rejet en surface d'eaux usées.

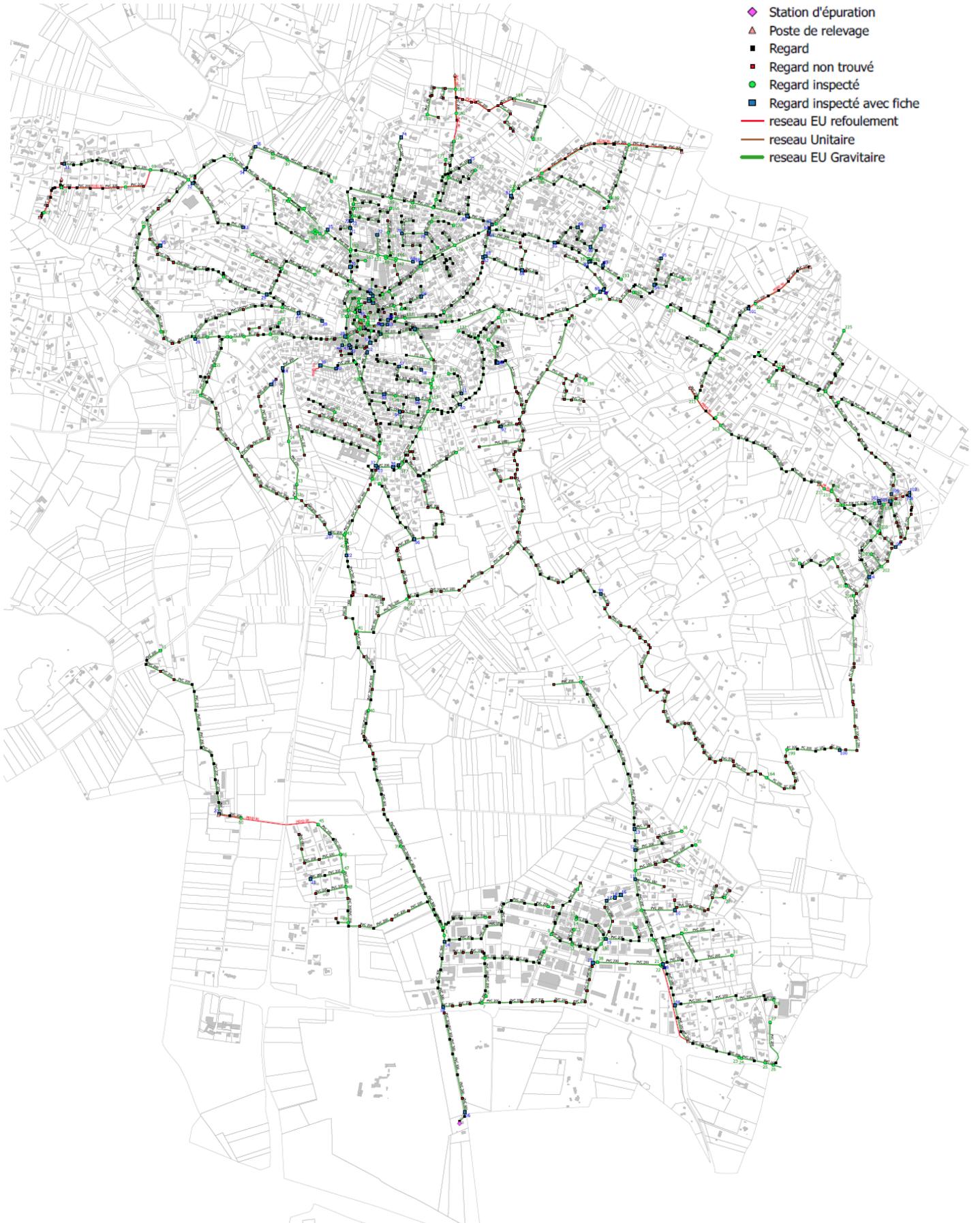
Au niveau du territoire communal, l'aptitude du sol à l'infiltration des eaux traitées est globalement défavorable.

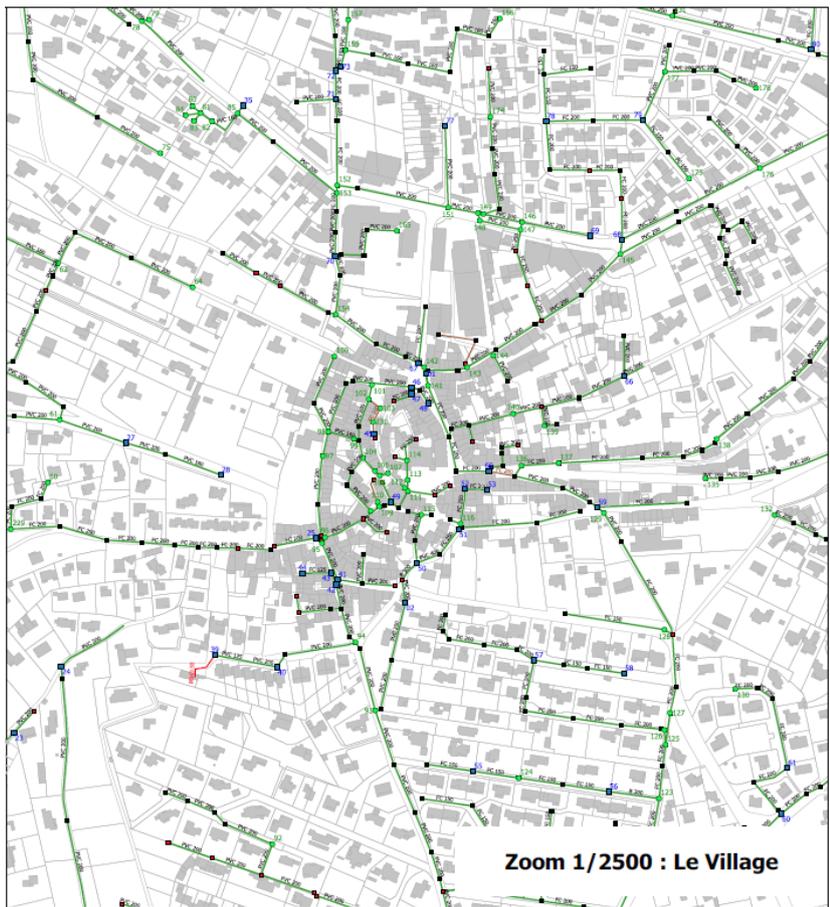
Plan du réseau d'assainissement d'Eguilles en 2016

Source : données Véolia – traitement G2C environnement

Légende

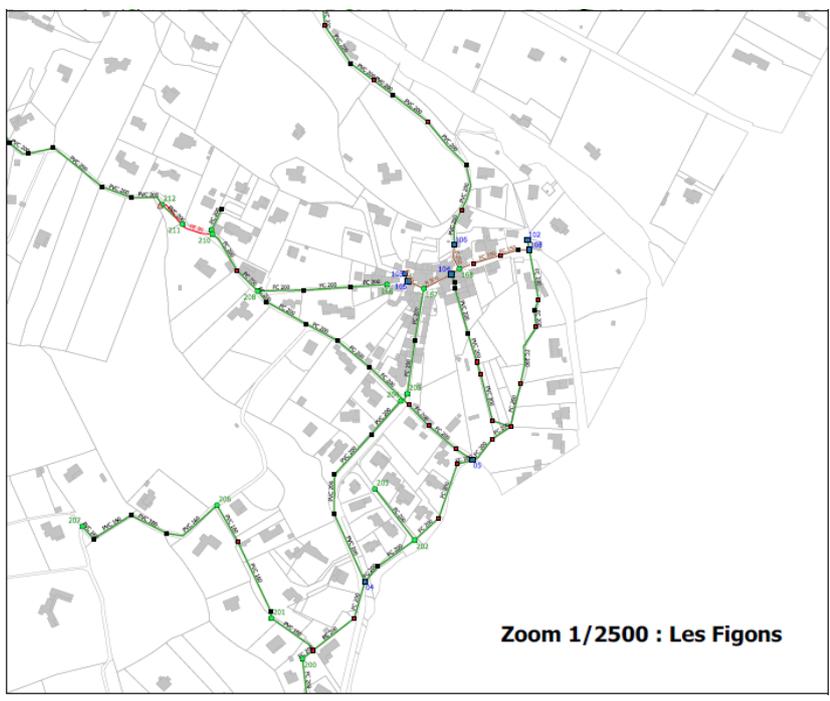
- ◆ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage
- Regard
- Regard non trouvé
- Regard inspecté
- Regard inspecté avec fiche
- réseau EU refoulement
- réseau Unitaire
- réseau EU Gravitare





Légende

- ◆ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage
- Regard
- Regard non trouvé
- Regard inspecté
- Regard inspecté avec fiche
- reseau EU refoulement
- reseau Unitaire
- reseau EU Gravitare



Prévisions

Enjeux :

- La lutte contre les eaux parasites
- La limitation des déversements par temps de pluie
- Le maintien du bon fonctionnement du système d'épuration

Projets / réalisations :

En 2016, un schéma directeur d'assainissement a été réalisé par l'entreprise G2C.

Les investigations qui ont été réalisées (reconnaissance du réseau, investigations nocturnes, passage caméra, tests à la fumée) ont permis de localiser de nombreuses anomalies responsables d'entrée d'eaux parasites : regards et réseau non étanche, nombreuses grilles ou gouttières raccordées au réseau d'eau usées...

Afin de supprimer ces différentes anomalies, un programme de travaux a été élaboré :

- Etanchéification de regard ;
- Renouvellement de réseau ;
- Réparation ponctuelle sur le réseau ;
- Déconnection des anomalies responsables (gouttières, grille) des entrées d'eaux parasites ;
- Mise en séparatif du centre-ville et du hameau des Figons ;

Ce programme de travaux prévoit également des travaux de modernisation de la station d'épuration.

Cohérence entre le PLU et le système d'assainissement :

La commune prévoit le raccordement des habitations dont les parcelles sont situées dans les zones urbaines et dans les zones à urbanisées.

La capacité résiduelle de la station d'épuration sur la charge polluante est de 850EH Cette capacité résiduelle est légèrement inférieure aux perspectives d'évolution de la population à l'horizon de réalisation du PLU (+450 logements). Une réflexion sur la capacité de la station devra être engagée dans les années à venir selon le rythme de croissance des logements raccordés effectivement constaté et l'évolution de la charge hydraulique consécutive aux actions à entreprendre pour la réduction des eaux parasites. Ce constat est cohérent avec les capacités actuelles de la station définies il y a environ 25 ans (le retour d'expérience montre qu'une station est généralement saturée au bout d'une trentaine d'années).

GESTION DES DECHETS

Etat des lieux

L'ancienne intercommunalité (Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix) occupait la compétence déchet jusqu'à la création de la Métropole Aix-Marseille Provence qui reprend la compétence depuis 2016. L'intégralité de la filière, de la collecte à la valorisation des déchets, est gérée par l'intercommunalité.

→ L'état des lieux est basé sur les chiffres de l'ancienne CPA

Une production de déchets ménagers assimilés qui se maintient sur l'intercommunalité

Alors que la population intercommunale est en baisse depuis 2009, la quantité de déchets par habitant se maintient autour de 600 kg/hab/an. Entre 2009 et 2012, la production de déchets ménagers assimilés (DMA) a augmenté de 1,2%. Le Pays d'Aix produit, en 2012, 595 kg/hab/an de déchets ménagers assimilés, dont 419 kg/hab/an d'ordures ménagères assimilées et 176 kg/hab/an déchets occasionnels.

La moyenne de production de déchets ménagers assimilés (595 kg/hab/an) est légèrement supérieure à la moyenne nationale (590kg/hab/an), mais inférieure à celle du Pays d'Aix (699 kg/hab/an).

Une collecte sélective stable

Les services de la CPA offrent une multitude de services pour l'ensemble des communes membres : collecte en mode biflux, en mode triflux et en points d'apport volontaire. La collecte sélective sur la commune est assurée par le Pays d'Aix sous la forme de points d'apport volontaire.

En 2012, 18497 tonnes de déchets sélectifs, soit 52 kg/hab/an, ont été collectées par les services du Pays d'Aix, dont : 11700 tonnes de déchets collectés sélectivement secs (33 kg/hab/an) et 6696 tonnes de déchets collectés sélectivement verre (19 kg/hab/an).

La quantité de déchets de la collecte sélective est stable depuis 2009.

Une amélioration du système de gestion des déchets

La gestion des déchets, dont dépend la commune d'Eguilles, est organisée par un réseau de collecte, tri et traitement efficient et effectif sur l'ensemble du territoire intercommunal. Il est organisé autour de :

- 19 déchèteries, soit en moyenne un équipement pour 20500 habitants. Ces équipements permettent aux particuliers, mais aussi aux artisans et commerçants de déposer les déchets volumineux qui ne peuvent pas être collectés lors de la collecte des ordures ménagères. Ces déchets sont ensuite valorisés ou enfouis.
- 5 centres de transferts qui permettent une rupture de charge. Ces équipements sont situés entre les lieux de collecte et les sites de traitement, permettant ainsi d'optimiser les coûts de transports des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte sélective et d'agir en faveur de l'environnement. Les 2 flux concernés, déchets résiduels et déchets recyclables, sont gérés séparément sur ces quais pour suivre des filières de traitement adaptées.
- 2 installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) l'une à l'Arbois sur la commune d'Aix-en-Provence, et la seconde sur la commune de Gardanne, récemment intégrée au Pays d'Aix. Ces installations recueillent les déchets ultimes et sont ensuite traités par enfouissement.

Le traitement des déchets peut se faire de deux sortes :

- Le traitement par enfouissement qui consiste à ensevelir les déchets ménagers et assimilés dans une ISDND. En 2013, 57,5% des déchets de la CPA sont enfouis.
- Le traitement par « valorisation matière » permet soit de recycler les déchets triés où sont vérifiés et conditionnés les déchets d'emballage destinés à être recyclés, soit de composter les végétaux sur une plateforme de compostage. En 2013, 42,5% des déchets du Pays d'Aix sont valorisés.

Le mode de traitement par « valorisation matière » est en hausse sur le territoire intercommunal passant de 38% en 2009 à 42,5% en 2013. Cette évolution témoigne d'une amélioration des techniques de tri, traitement et valorisation des déchets.

La gestion des déchets sur la commune

Tonnages collectés et ratios par habitants sur la commune d'Eguilles en 2013 :

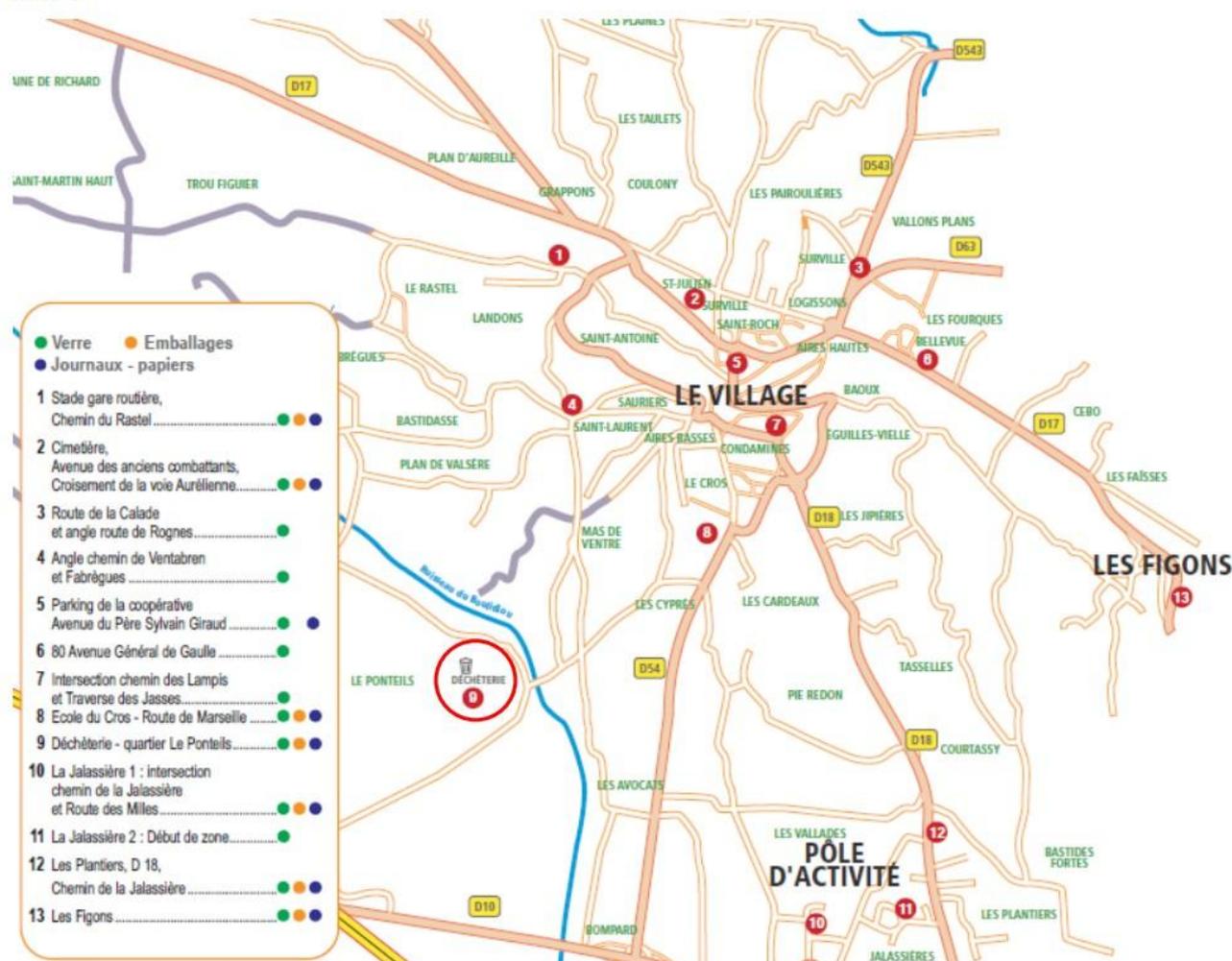
- Tonnages Point d'Apport Volontaire : 230 tonnes en 2013
- Tonnages Porte à Porte : 191 tonnes
- Tonnages collectés PAV + PAP : 421 tonnes en 2013
- Ordures Sélectives ratio par habitants : 54 kg/habitants

La commune d'Eguilles se situe juste au-dessus de la moyenne en termes de collectes sélectives et séparatives avec un ratio de 54 kg/habitant en 2013, la moyenne au sein de la CPA étant de 53kg par habitant.

Le tonnage des ordures sélectives collectées est de 420 en 2014, soit une baisse de 0,24% entre 2013 et 2014.

Point d'apport volontaire sur le territoire communal

Source : CPA



Il y a 13 points d'apports volontaires des déchets à Eguilles. Ils sont situés dans les zones d'urbanisation, soit principalement dans le centre ville mais aussi dans la zone d'activité et un au hameau Les Figons. La déchèterie est située, quartier Le Pontails, numéro 9 sur la carte précédente.